



Contribution de l'UNAEE

Quels enjeux pour une réingénierie des études en ergothérapie ?

Février 2022

Bureau National 2021-2022

*“Une cohésion optimale afin d'intégrer et d'œuvrer pour un
avenir assuré, confiant envers les étudiants en ergothérapie”*

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| Quel état des lieux de l'accès à la formation en ergothérapie ? | 5 |
| Quels sont les retours des étudiants concernant les expérimentations ? | 8 |
| Généralités de la formation en ergothérapie | 11 |
| Quelles sont les inégalités de la formation ? | 12 |
| La précarité étudiante : une réalité d'actualité ? | 15 |
| Quelle évolution de la profession d'ergothérapeute en France ? | 19 |
| Une intégration du service sanitaire à la formation ? | 23 |
| Une réforme des études : une nouvelle perspective pour la recherche ? | 25 |
| Quels constats de l'universitarisation des études d'ergothérapie ? | 28 |
| Les études d'ergothérapie ouvertes sur le monde ? | 30 |
| Conclusion : | 32 |

Introduction

Mesdames et Messieurs, nous vous sollicitons aujourd'hui au nom de l'UNAEE (Union Nationale des Associations des Étudiants en Ergothérapie), concernant la réingénierie des études d'ergothérapie. L'UNAEE est l'association représentant les étudiants en ergothérapie de France.

L'ergothérapie est une profession de santé, inscrite dans le livre III du code de la santé publique, dont l'objectif est de faire le lien entre l'activité humaine et la santé. L'ergothérapeute intervient auprès des personnes souffrant de déficiences et/ou incapacités afin de leur permettre de retrouver une certaine autonomie et indépendance dans leurs activités. C'est donc une profession régie par la délivrance d'un Diplôme d'Etat. La précédente réingénierie des études d'ergothérapie date du 5 juillet 2010. De plus, comme toute formation paramédicale, elle est soumise à la gouvernance des instituts paramédicaux du 21 Avril 2007, aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux du 17 avril 2018 et aux conditions d'admission du 17 janvier 2020.

L'UNAEE est une association, de loi 1901, créée par et pour les étudiants. Elle est apartisane et aconfessionnelle. L'UNAEE se veut force de propositions pour améliorer les conditions de vie des étudiants en ergothérapie. Son premier objectif est de promouvoir et défendre les droits et intérêts matériels et moraux des étudiants. L'UNAEE réunit à ce jour la majorité des associations d'étudiants en ergothérapie, soit 25 associations étudiantes pour près de 3 200 étudiants de toute la France. Nous pouvons ainsi affirmer que l'UNAEE est la seule association représentative de tous les étudiants en ergothérapie de France.

Depuis sa création, l'UNAEE a pu observer les études d'ergothérapie connaître de nombreuses évolutions et sa volonté de pérenniser les droits des étudiants reste une priorité. Aujourd'hui, le référentiel de formation a 12 ans, avec un fonctionnement en 3 années d'institut. Une réforme de l'admission en ergothérapie est en cours et divers questionnements restent en suspens autour du contenu de la formation en ergothérapie.

Actuellement les études en ergothérapie se trouvent confrontées à de nouvelles problématiques, dont nous souhaitons vous faire part. Dans l'objectif de recueillir le positionnement des étudiants en ergothérapie sur la réingénierie, l'UNAEE a réalisé une enquête nationale auprès des étudiants de chaque Institut de Formation en Ergothérapie (IFE). Plus de 1 000 réponses sur environ 3 200 étudiants en ergothérapie ont été récoltées. Les données démontrent une volonté d'un nombre d'années d'études plus conséquent pour leur permettre de développer les compétences et les savoirs relatifs à la profession d'ergothérapeute.

De plus l'UNAEE recommande aussi une intégration des travaux effectués par les étudiants lors des groupes de travail mis en place par l'UNAEE, notamment dans le cadre de weekends de formation (sur les référentiels de formation, activités et compétences) ou encore dans le cadre d'une "Commission Enseignement Supérieur". L'accès à la formation en ergothérapie représente le premier point que nous souhaitons développer dans cette contribution.

L'UNAEE souhaite donc la mise en place d'un modèle unique aux IFE en 1+4 : un an de formation commune aux autres filières paramédicales (kinésithérapie, orthoptiste, ...) et 4 années en IFE afin d'obtenir un grade Master (modèle soutenu par l'ANFE (Association Nationale Française des Ergothérapeutes) et le SIFEF (Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français)).

Ce positionnement par le modèle 1+4 est un des enjeux majeurs de la réforme de nos études , ce document aura entre autres pour but de démontrer son application dans les travaux de réingénierie des référentiels d'activités , de compétences et de formation ; ceci en plus de démontrer les problématiques auxquelles sont confrontés les étudiants en ergothérapie.

Quel état des lieux de l'accès à la formation en ergothérapie ?

Il existe actuellement 5 voies d'admission pour intégrer la formation en ergothérapie.

Depuis la suppression des concours d'accès en ergothérapie en 2020, la plateforme Parcoursup est devenue une des voies majeures d'admission pour intégrer la formation en ergothérapie. La sélection se fait par dossier et par entretien via la plateforme Parcoursup. Cependant, certains frais de dossier sont à ajouter selon les instituts. Cela favorise l'accroissement de la précarité et des inégalités de sélection des étudiants. De plus, les instituts de formation en ergothérapie se retrouvent confrontés à un nombre de postulants conséquents ne leur permettant pas d'affiner leur sélection par l'organisation d'entretien. Cela peut être dommageable dans la sélection des étudiants qui se base donc majoritairement sur les résultats scolaires et une lettre de motivation. Les lycéens ayant peu connaissance de la formation en ergothérapie, une sensibilisation à ce mode de recrutement post baccalauréat est donc nécessaire.

L'accompagnement de l'orientation vers la profession d'ergothérapeute permettrait ainsi la reconnaissance de celle-ci.

Certains instituts de formation en ergothérapie sont accessibles à la suite d'un Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) ou une Licence à Mineure Santé (LAS) depuis l'arrêt de la Première année commune aux études de santé (PACES). Cette voie permet le développement de connaissances qui soutiennent la formation en ergothérapie bien qu'elle soit décriée due à l'importante charge mentale du numérus clausus et du volume horaire. La majorité des instituts recrutaient par cette voie, ce qui permettait une reconnaissance importante

notamment auprès des autres filières médicales, une sensibilisation à l'ergothérapie et un socle de connaissances acquises. Cependant, depuis la réforme, nombre d'instituts se sont vu diminuer voire refuser l'ouverture de places à ces étudiants. L'ergothérapie étant peu représentée en LAS, peu d'étudiants intègrent cette filière ce qui tend à la rendre invisible.

Les études en ergothérapie sont également accessibles dans certains instituts par une première année universitaire de Sciences Techniques de l'Activité Physique et Sportive (STAPS) ou par une année de Science et Vie (SV).

De plus, les instituts de formation en ergothérapie accueillent des étudiants en réorientation, ayant déjà cotisé trois ans à un régime social. Pour les personnes en reconversion professionnelle en référence à l'article 12 de l'arrêté du 17/01/2020 (cet article remplace l'article 31 de l'arrêté du 05 juillet 2010), l'accès à la formation se réalise par une sélection de dossiers. Ces étudiants peuvent postuler soit par la plateforme Parcoursup Plus, soit directement auprès des instituts sur dossier avec un entretien.

Malheureusement, ceux-ci peuvent hésiter à se former du fait du nombre d'années d'étude en ergothérapie, ou même rencontrent des difficultés en ne pouvant se faire financer (par leurs employeurs ou Pôle Emploi) que deux années sur trois.

Ce mode d'accès ayant pu bénéficier d'une dispense du concours d'entrée en ergothérapie (supprimé depuis 2020, l'UNAEE ne peut qu'approuver cette décision car ces derniers étaient source de précarité et d'inégalités) , dans cette optique l'UNAEE propose la dispense de la première année commune en fonction des profils de chacun. De cette manière, le profil de chaque étudiant est pris en compte et valorisé.

Ainsi pour prendre en compte les profils “article 12” dans la réingénierie de nos études, l'UNAEE souhaite donc pérenniser l'accès à ces étudiants malgré une année d'institut supplémentaire , ce sont en effet de véritables personnes ressources au sein de leur promotion pouvant apporter au groupe leurs expériences et un regard différent sur la profession.

L'UNAEE propose l'étude d'une possibilité de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) , comme réalisée dans d'autres formations , afin d'envisager d'autres profils au sein des formations d'ergothérapie.

Enfin, la dernière possibilité qui a vu le jour en 2020 à la suite de l'arrêté du 24 juillet 2019, est les expérimentations. Ces dernières correspondent à la création d'une première année commune des formations de santé dans les universités. Ces expérimentations peuvent également se construire sous la forme de mise en commun de certaines unités d'enseignements dans le but d'unifier les formations de santé. Ces expérimentations continueront jusqu'en 2025 et à l'issue des 6 ans, elles seront évaluées.

Quels sont les retours des étudiants concernant les expérimentations ?

Les expérimentations sont une des possibilités d'accès aux études d'ergothérapie, elles sont mises en place dans certains IFE ce qui nous permet d'avoir des retours des étudiants concernés.

Par exemple, l'IFE de Clermont-Ferrand, a pris le parti de mettre en place des expérimentations dans un modèle 1+2 : une année commune à d'autres filières paramédicales (Kinésithérapeutes et Orthoptistes) et 2 années en institut (contre 3 années en institut comme stipulé dans le référentiel de formation).

Nous avons dès lors recueillis les ressentis des étudiants de première année en "PASS Rééducation" qui nous partagent les constats suivants :

- Une charge de travail très importante au premier semestre due à des cours spécifiques de l'option choisie (kinésithérapie, ergothérapie ou orthoptiste) additionnés à des cours mutualisés.
- Une ambiance de travail non propice à l'échange lors de certains cours due à un manque d'intérêt pour les cours mutualisés.
- Le manque d'information et de communication de l'organisation de cette expérimentation. En effet, certains étudiants n'avaient pas connaissance des modalités de cette expérimentation : ils pensaient intégrer directement une première année d'ergothérapie.

L'UNAEE dénonce cette modalité en 1+2, retirant 1 année de formation en institut et condensant donc un programme de 3 années d'études en seulement 2 ans. Le programme de la formation en ergothérapie est déjà dense sur les 3 années au vu du nombre d'heures requises pour l'obtention du diplôme.

En effet, le référentiel prévoit une moyenne de 5 148 heures durant les 3 ans de formation ce qui représente une moyenne de 50 heures par semaine.

Dans le cas présent, l'expérimentation n'est pas viable car cela modifie la maquette de formation et ne se réfère pas au référentiel national en vigueur pour attribuer le Diplôme d'Etat. Cependant la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) a confirmé l'obtention du D.E d'ergothérapie pour les étudiants vivant cette expérimentation , ceci selon le référentiel national en vigueur. Par ailleurs, des enquêtes réalisées auprès des étudiants vivant ces expérimentations ont montré un mal-être-étudiant.

Néanmoins, d'autres expérimentations vont dans le sens de l'UNAEE en se rapprochant du modèle 1+4 par l'expérimentation du modèle 1+3 par exemple au sein de l'IFE de Nancy. Cette forme permet une formation plus complète en termes de contenus. Les résultats de cette expérimentation apporteront des modalités concrètes dans le cadre de la réingénierie de notre formation. L'UNAEE se positionne en accord avec ce modèle d'étude en 1+3 ans.

L'UNAEE sera vigilante au respect et à la cohérence du référentiel de formation qui se doit d'être mis en œuvre , de la première année définissant les fondements de l'ergothérapie à la dernière année en institut préparant l'activité professionnelle.

Dans le cadre de ces expérimentations, l'UNAEE recommande l'importance de réévaluer celles-ci chaque année par divers moyens (sondages, contrôles, ...) auprès des étudiants des filières paramédicales. Cette réévaluation permet d'objectiver l'expérimentation à l'aide de données probantes, suivie d'une mise en commun nationale.

L'UNAEE étant la seule instance représentative des étudiants en ergothérapie de France, celle-ci souhaite s'associer avec les autres fédérations étudiantes notamment paramédicales : FNEK (Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie), FFEO (Fédération Française des Etudiants en Orthoptie), ANEP (Associations Nationale des Etudiants en Psychomotricité), ceci dans une logique de double maillage.

Ceci notamment dans le cadre de l'élaboration des modalités de l'année commune aux filières paramédicales qui seront travaillées avec les fédérations et les instances représentatives concernées , en prêtant attention à ce que celle-ci permettent au plus grand nombre d'accéder aux études d'ergothérapie.

De plus, l'UNAEE recommande une prise en compte du positionnement des étudiants dans la réalisation d'expérimentations.

Généralités de la formation en ergothérapie

Les derniers travaux de réingénierie avaient permis la réalisation d'un référentiel d'activités et de compétences ainsi que la construction d'une maquette de formation adaptée, comme le souhaitait le processus d'universitarisation (rapport IGAS 2013).

Ceux-ci avaient aussi permis un alignement sur le processus de Bologne et donc l'obtention d'un grade Licence, par validation de 180 ECTS (Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits), à condition d'une convention tripartite entre les IFE, la Région et l'Université.

Actuellement les référentiels ne sont plus en phase avec l'évolution de la profession d'ergothérapeute. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle réingénierie des études en ergothérapie veut se mettre en place 12 ans après la dernière. L'UNAEE souhaite que cette réingénierie permette l'égalité de la formation sur le territoire français.

Quelles sont les inégalités de la formation ?

Les études en ergothérapie sont considérées comme extrêmement denses, que ce soit pour les étudiants ou les formateurs. En effet, cela représente en moyenne 50 heures d'enseignement par semaine d'après le référentiel de formation - sans compter le travail personnel de l'étudiant. De ce fait, la santé mentale des étudiants en ergothérapie est impactée. Ce volume conséquent d'heures d'enseignement est notamment mentionné dans le "Rapport d'Information" du 29 Juin 2021 présenté par Annie CHAPELIER sur la formation des professions paramédicales.

Les différentes Unités d'Enseignement (UE), répertoriées et organisées dans le référentiel de formation sont dispensées de manière différente en fonction des IFE. De plus, certains instituts se retrouvent dans l'impossibilité d'intégrer toutes les UE (unités d'enseignement) au calendrier de la formation. Ils se retrouvent parfois dans l'obligation de faire des choix quant aux contenus de la formation. Des modules complémentaires ont ainsi été ajoutés à la formation sans intégrer le référentiel de formation. Nous parlons ici par exemple du module PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique), du SSES (Service Sanitaire des Etudiants en Santé) ou encore de l'ETP (Education Thérapeutique du Patient) d'une durée de 40h.

De ce fait, les étudiants diplômés ne ressortent pas de leur formation avec le même bagage, créant ainsi des disparités importantes en termes de compétences dans leur avenir professionnel.

Les étudiants de 3ème année ressentent un manque de compétences à la fin de leurs études, ils ne se sentent pas prêts à exercer, revendiquant plus de temps de formation et de stages pratiques. En comparaison, les études d'ergothérapie en institut qui se déroulent en 3 ans actuellement représentent : 2 000 heures de cours théoriques et 1260 heures de stage ; les études de kinésithérapie en institut qui se déroulent en 4 ans représentent : 1980 heures cours théoriques et 1470 heures de stage. Face à ce constat, l'UNAEE se positionne pour un allongement des études en ergothérapie au même titre que la FNEK pour ses étudiants. Le contenu des 4 années en institut devant permettre aux futurs étudiants en ergothérapie d'aborder avec plus de sérénité et de confiance la construction de leurs compétences de futurs professionnels.

L'UNAEE souhaite une harmonisation de la formation au niveau national afin de proposer une base commune en proposant le modèle 1+4 : un an de formation commune aux autres filières paramédicales (kinésithérapie, orthoptiste) ainsi que 4 années en IFE (modèle soutenu par l'ANFE et le SIFEF).

Cela entraîne une nécessaire actualisation du référentiel de formation , en effet nous aborderons par la suite que l'ergothérapie est un métier en perpétuel évolution. En ce sens, la formation doit nécessairement être réinventée afin de permettre une formation répondant aux besoins des futurs professionnels.

Par exemple, l'ouverture de la prescription d'aides techniques par les ergothérapeutes est une avancée majeure pour la profession. Seulement, sans formation, cette nouvelle mission peut se révéler complexe.

Il est donc nécessaire de modifier le référentiel de formation afin d'y intégrer des heures de cours spécifiques à cette nouvelle mission. Aujourd'hui cela est impensable par rapport aux nombres d'heures déjà très importants de la formation.

De part une volonté de s'inscrire dans une dispense de l'ergothérapie moderne, il semble nécessaire que l'ergothérapeute élargisse son champ de compétence et ainsi être formé plus en profondeur sur certaines thématiques. Il est donc nécessaire de prendre en compte le temps de formation pour remédier à la nécessité qu'incombe le métier en pleine expansion et aux difficultés de formations continues des ergothérapeutes.

Un allongement des études en institut de 3 à 4 ans, mentionné dans le "Rapport d'Information" du 29 Juin 2021 présenté par Annie CHAPELIER sur la formation des professions paramédicales, permettrait donc un développement des compétences professionnelles des futurs ergothérapeutes avec leurs nouvelles missions. Une pleine inclusion du module PRAP au sein de notre formation afin de permettre à tous les étudiants diplômés de pouvoir devenir acteur ET formateur PRAP, favorisant leur employabilité par la mise en avant de compétences valorisantes et propres à notre futur métier. L'UNAEE souhaite une équité dans les compétences des nouveaux diplômés permettant l'acquisition d'un emploi.

La formation PRAP est donc un argument décisif concernant l'employabilité comme toutes autres formations certifiées. Ainsi nous ne pouvons pas admettre les disparités entre IFE si nous considérons un référentiel commun et que nous évoluons dans une dynamique commune. Il est donc indispensable que chaque IFE en bénéficie.

La précarité étudiante : une réalité d'actualité ?

Des disparités de coût de la formation sont une réalité, ce qui provoque une précarité pour certains étudiants. Le coût d'une année de formation en ergothérapie est un réel frein à l'accessibilité de la formation pour tous. En moyenne, une année de formation en ergothérapie coûte 2 800 euros, allant de la formation totalement financée par la région à des instituts demandant plus de 6 000 euros pour une année de formation.

Tableau des frais de formation par IFE

| IFE | Statut | Tarif par année |
|------------------|--------------------|--|
| Assas | privé lucratif | 5500 |
| Tours | privé non lucratif | 2130 |
| Montpellier | | 5450 |
| Nevers | | 5995 |
| Rennes | | 6170 |
| Berck | | 4000 |
| Lille | | 4270 |
| Nancy | | 972 |
| Alençon | | 5800 |
| Evreux | | 3800 |
| Grenoble | | 2000 |
| La Réunion | | 600 ou 4000 (reconversions professionnelles) |
| Adere | | 4953 |
| Marseille | | public université |
| Hyères-Toulon | 0 | |
| Clermont Ferrand | 2000 | |
| Créteil | 1972 | |
| Lyon | 2352 | |
| Limoges | 1390 | |
| Amiens | public hospitalier | |
| Laval | | 0 |
| Mulhouse | | 0 |
| Rouen | | 0 |
| Bordeaux | | 963 |
| Poitiers | | 1300 |
| Toulouse | | 661 |
| Meulan | | 2060 |
| Moyenne | | 2475 |

Légende : public gratuit privés payants publics payants

(Chiffres de février 2021)

En effet, selon l'institut de formation en ergothérapie le coût de la formation pour l'étudiant ne sera pas le même. Les inégalités d'accès et de coûts se constatent même au sein d'une même région pour certains instituts. Pourtant la formation reste la même, le coût de formation d'un IFE n'est pas un gage de qualité supérieure ou de formations supplémentaires, elle se base sur le référentiel de formation de l'arrêté du 5 juillet 2010. Par ailleurs, certains instituts requièrent des frais de dossier pour les étudiants ayant accès à la formation via la plateforme Parcoursup.

L'UNAEE souhaite l'uniformisation des modalités de prise en charge par les Régions afin de favoriser l'ouverture des filières paramédicales sur le territoire français. L'harmonisation et la diminution des coûts de formation en ergothérapie permettrait l'égalité d'accès aux études d'ergothérapie. En outre, le coût de la formation participe à l'accroissement de la précarité des étudiants en ergothérapie.

L'arrêté du 16 décembre 2020 stipule que les instances compétentes ont 1 mois pour verser les indemnités de stages et kilométriques en lien avec ces derniers. Le respect de ces délais a un impact très important pour les étudiants. En effet, un nombre important d'étudiants est dans l'obligation de louer un logement sur le temps de stage, loyer qui n'est pas pris en compte dans les indemnités. A cela s'ajoute l'essence utilisée pour se rendre sur le lieu de stage, parfois loin du logement. L'étudiant doit donc avancer l'argent sur ces mois de stage. Toutes ces dépenses représentent un investissement financier important pour les étudiants. C'est pourquoi le versement des indemnités est important pour les étudiants et non négligeable pour leur équilibre financier.

Le financement des études étant un argument pour des études courtes, une uniformisation du coût de la formation en ergothérapie et une aide plus importante des instances permettraient d'ajouter cette année d'étude accessible à tous.

L'universitarisation des instituts de formation en ergothérapie n'est pas systématique. De plus, les services de l'université sont parfois loin géographiquement et/ou difficile d'accès (nombre d'inscriptions restreints...). Or, une intégration des étudiants en ergothérapie aux services universitaires permettrait aux étudiants de nombreux bénéfices tant financiers que matériels, pour l'accès aux activités de loisirs, au restaurant universitaire à prix restreint, à des services de santé gratuits, aux logements universitaires ...

Aussi, l'UNAEE a créé le Questionnaire sur le Coût de la Vie des Étudiants (QCVE) en ergothérapie qui permet de réaliser un état des lieux en temps réel des conditions de vie des étudiants en ergothérapie français et de comparer les différences de données entre les Instituts de Formation. Dans un souci de réalité, cette étude est renouvelée tous les deux ans.

Les résultats des différents accès aux services universitaires sont recensés et présentés dans le tableau ci-dessous :

| Accès aux services universitaires | |
|--|-------|
| Restaurant Universitaire | 56.7% |
| Bibliothèque Universitaire | 61.3% |
| Logement CROUS | 13.4% |
| SUAPS | 40.1% |
| SUMPPS | 24% |
| SIMPPS | 12.6% |
| Je peux bénéficier de ces services mais ils ne sont pas accessibles | 14.9% |
| Rien du tout | 5.6% |
| Je ne sais pas | 22.6% |

Tableau des différents services universitaires et leurs utilisations par les étudiants

Ce questionnaire a permis de mettre en évidence les difficultés financières rencontrées par les étudiants en ergothérapie, mais aussi des disparités importantes entre les régions. En effet, les étudiants en ergothérapie ont, en plus des frais de scolarité, des dépenses mensuelles, s'échelonnant à environ 760 € (alimentation, habillement, santé, transports, loyer...) et annuelle avoisinant 4 600 € (taxes d'habitation, frais administratifs logement et scolaire, matériel pédagogique...).

En parallèle, ils ont un accès limité aux services universitaires (tableau d'accès au service universitaire) .

Ces difficultés obligent nombre d'entre eux à contracter un prêt étudiant (23,7%) et à avoir un emploi étudiant à l'année (12%) et durant les périodes de vacances scolaires (majorité de 92% en juillet) .

De plus, seuls 43,3% étudiants en ergothérapie sont boursiers avec une majorité à échelon 0. Cet échelon permet une exonération des droits d'inscription, de contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de l'ordre 92€, donnant la priorité pour l'attribution d'un logement universitaire CROUS, mais sans percevoir de bourse.

L'UNAEE propose donc une uniformisation de l'attribution des bourses CROUS à tous les étudiants en ergothérapie. Cette uniformisation permettrait une égalité de tous les étudiants. Elle permettrait également de faciliter l'accès aux bourses pour tous les étudiants.

Quelle évolution de la profession d'ergothérapeute en France ?

La France compte 13 644 ergothérapeutes en janvier 2022, ce qui représente une évolution de 68,9% du nombre d'ergothérapeutes depuis 2012. Parmi eux nous pouvons décompter plus de 2000 ergothérapeutes exerçant en libéral, prônant notamment depuis le début de la crise de la Covid-19 de nouvelles missions et compétences. L'effectif grandissant du nombre d'ergothérapeutes s'accompagne d'une évolution du nombre d'IFE en France, on en compte désormais 28 en janvier 2022 dont 2 supplémentaires entre les années 2020 et 2021.

Les missions de l'ergothérapeute sont en constante évolution, en témoigne le rapport de Mai 2021 "L'EHPAD du futur commence aujourd'hui - Propositions pour un changement radical de modèle" qui démontre le nécessaire changement du modèle EHPAD vers plus de considération des résidents et du personnel, l'ergothérapeute par son analyse du récit de vie des résidents ainsi que de leurs habitudes antérieures et en tant qu'agent de changement y trouve évidemment toute sa place. La façon de vivre de la population évolue, les personnes vivent de plus en plus longtemps à domicile par exemple. De plus, l'ergothérapeute se voit missionner de nouvelles missions, à l'image de la prescription d'aide technique. L'évolution de la profession d'ergothérapeute ces dernières années participe à l'attractivité de celle-ci.

Malgré l'évolution de la profession ainsi que le nombre grandissant d'étudiants en ergothérapie formés, le métier reste en tension. Les offres d'emploi non pourvues s'accumulent, par exemple dans la région de Tours, il existe un désert des ergothérapeutes au sein des EHPAD.

Ainsi, en lien avec les nouvelles missions de l'ergothérapeute, l'UNAEE souhaite l'actualisation du référentiel d'activités de l'ergothérapeute.

Ce référentiel qui détermine les missions de l'ergothérapeute doit être actualisé en lien avec les thématiques suivantes :

- L'impression 3D et son apport pour les aides techniques
- La prescription d'aides techniques
- Le télé soin dans le cadre de la santé numérique.

Les interventions des ergothérapeutes se basent sur les sciences de l'occupation qui consistent à développer des savoirs disciplinaires ou interdisciplinaires pour soutenir l'exercice de l'ergothérapie.

Des précisions sur les activités de l'ergothérapeute en prenant en compte les travaux de la science de l'occupation sont également à intégrer dans le référentiel d'activités :

- Recueil du profil occupationnel de la personne
- La prise en compte et l'utilisation d'activités liées aux 3 domaines de l'occupation dans le cadre de la prise en soin en ergothérapie : les soins personnels , la productivité et les loisirs.

L'actualisation du référentiel de compétences de l'ergothérapeute est également un document à prendre en compte dans la réingénierie des études d'ergothérapie.

Ce document recense le savoir-être et le savoir-faire de l'ergothérapeute. De nombreux manques se font ressentir dû à l'évolution de la profession. La prescription des aides techniques est une nouvelle mission de l'ergothérapeute qui doit être intégrée au référentiel d'activités. De la même manière, l'ergothérapie sociale et communautaire, la santé publique, le milieu communautaire, la réhabilitation sociale et psychosociale et l'expansion du libéral sont des nouvelles perspectives de l'ergothérapeute pouvant être intégrées au référentiel d'activités.

D'autres thématiques comme l'intégration sensorielle, la sexualité, la périnatalogie et/ou la néonatalogie, l'handi-parentalité ou encore une initiation à l'Art thérapie peuvent être intégrées à ce référentiel. Ces thématiques peuvent être sujettes à des formations continues post diplôme. Cependant, les frais liés à ces formations ainsi que l'institution peuvent faire obstacle au développement des compétences en lien avec ces thématiques.

Nous sommes conscients de la réalité et qu'une formation initiale ne peut pas combler tous les manques actuels et enseigner toutes les spécificités du métier, cependant nous souhaitons que les nouvelles pratiques de l'ergothérapeute soient prises en compte dans le référentiel d'activités.

La prise en compte de nouvelles modalités d'acquisition de compétence dans le portfolio de stage est également une proposition de l'UNAEE. L'ajout de la case "en cours d'acquisition" sur le portfolio de compétences afin de valoriser le parcours de stage permettrait de valoriser l'apprentissage évolutif de l'étudiant au cours de sa formation. De plus, la valorisation des ARPP (Analyse Réflexive de la Pratique Professionnelle) durant les stages, participant à l'acquisition de la réflexion de la pratique professionnelle serait une plus-value pour l'étudiant afin de valoriser sa remise en question sur sa pratique. Les étudiants souhaiteraient avoir systématiquement un retour avec l'équipe pédagogique et le tuteur sur le déroulé de son stage afin d'être en perpétuel évolution.

L'UNAEE propose également d'inciter les instituts de formation à permettre des certifications plus que des sensibilisations. Cela permettrait aux étudiants d'arriver dans le milieu du travail avec des certifications complétant leur diplôme et donc d'avoir une plus-value sur le marché de l'emploi. Par exemple la certification PRAP, ETP...

Nous ne pouvons pas parler de l'évolution du métier d'ergothérapeute sans aborder l'importance de l'interdisciplinarité au sein de notre pratique et de la collaboration que nous devons mener auprès des différents professionnels qui prennent en soin les bénéficiaires de l'ergothérapie, importance qui sera notamment relevée dans la partie consacrée au service sanitaire.

Ainsi l'UNAEE prône la collaboration avec les autres instances paramédicales notamment afin de construire de construire ensemble les études de demain.

Une intégration du service sanitaire à la formation ?

Le service sanitaire est un outil de la nouvelle Stratégie Nationale de Santé (SNS). La loi souhaite mettre en place “un module de 6 semaines inclus dans les maquettes de formation de 47 000 étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, Masso-kinésithérapie et soins infirmiers, incluant l’acquisition de ces compétences et des actions auprès de tous les publics.”

Le service sanitaire participe à la réorientation du système de santé en faveur de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé et répond aux enjeux de santé publique. En pratique, le temps consacré au service sanitaire est diminué du fait de l’emploi du temps déjà chargé des formations.

Il s’agit d’une modalité ajoutée à la maquette de plusieurs formations à la rentrée 2018. Il permet le travail en interprofessionnalité sur un sujet de santé publique. Le service sanitaire correspond à la mise en place d’une intervention auprès d’une certaine population sur un thème de santé publique et dans un objectif de prévention. Cette intervention se réalise par un groupe d’étudiants de différentes filières afin de sensibiliser à l’interprofessionnalité.

A cet égard, le service sanitaire permettra à court terme la réalisation d’actions de prévention pour des publics cibles ; et à moyen terme, l’intégration de la prévention dans les pratiques des professionnels de santé et la promotion de la pluridisciplinarité entre les différentes professions de santé.

L'UNAEE propose une intégration systématique des étudiants en ergothérapie à ce dispositif. En effet, les étudiants ont des compétences diverses sur les enjeux de prévention et les questions de santé publique.

De plus, les étudiants en ergothérapie, tout comme les étudiants des autres filières intégrées dans ce dispositif, sont amenés à travailler en pluriprofessionnalité dans leur pratique future. Aussi, la participation à ce dispositif correspondrait à une des compétences présente dans le référentiel de compétences : coopérer avec les différents acteurs.

Afin d'harmoniser le déroulé du service sanitaire et ainsi faciliter le travail en interprofessionnalité, l'UNAEE propose également une uniformisation de la validation de ce service sanitaire pour tous les étudiants y participant. De la même manière, uniformiser le déroulé du service sanitaire dans les différents instituts serait bénéfique pour mener à bien ce projet. Cette uniformisation prend également en compte la temporalité de ce projet dans le cursus de formation des étudiants ainsi que l'encadrement de ce projet par des professionnels formés et ayant un lien avec la question de santé publique abordé dans le projet.

En outre, l'UNAEE propose de nouvelles thématiques relatives à la santé publique comme la sensibilisation au handicap, le bien-être ou encore la santé mentale. Ce sont des sujets d'actualité sur lesquels les étudiants en santé et paramédicale peuvent apporter leur expertise.

Une réforme des études : une nouvelle perspective pour la recherche ?

L'ergothérapie repose sur les sciences de l'occupation. Cette discipline s'est développée depuis plusieurs années, grâce à la recherche elle évolue encore aujourd'hui. Les masters permettent d'accéder plus facilement à la recherche dans une discipline.

A l'heure actuelle, il n'existe qu'un master d'ergothérapie en France. Il se trouve à Créteil et est ouvert depuis la rentrée 2020. A l'étranger, d'autres masters en ergothérapie existent.

De plus, les étudiants en 3ème année indiquent un manque de temps pour élaborer leur mémoire d'initiation à la recherche. La proposition d'un temps supplémentaire permettrait donc d'avoir plus de temps pour sa réalisation.

Le Conseil National des Universités (CNU) en Rééducation et Réadaptation de 2019 a été créé dans cette idée de promotion de la recherche, il permet notamment la création de postes de chercheurs, l'intérêt dans notre cas étant une création de postes dans le domaine de la science de l'occupation en France.

De plus, les étudiants font remonter un manque d'information concernant les poursuites d'études après l'obtention du diplôme d'ergothérapeute. Ce manque d'information se fait principalement ressentir concernant la poursuite vers le secteur de la recherche.

Dans cette optique, l'UNAEE propose une valorisation des études d'ergothérapie. Cette valorisation correspond à une reconnaissance au grade Master avec l'allongement de la formation en institut en 4 ans. Cette reconnaissance au grade Master permettra d'accéder au doctorat et donc à la recherche. Cela permet de pleinement intégrer les études d'ergothérapie dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD).

En accord avec les remontées des étudiants exprimant le manque de temps alloué à leur mémoire d'initiation à la recherche, une anticipation de l'unité d'enseignement de recherche dans la formation est proposée. De cette manière, les étudiants auront plus de temps à consacrer à la réflexion puis au recueil de données.

Afin de faciliter la poursuite d'études vers le secteur de la recherche, l'UNAEE propose une sensibilisation et davantage d'informations sur les poursuites d'études tout au long de la formation.

Dans cette même optique, l'UNAEE soutient la création de nouveaux masters et doctorats. Tout masters en lien avec l'ergothérapie, la science de l'occupation ou des thématiques plus spécifiques permettront de développer la pratique de l'ergothérapie ainsi que la science de l'occupation sur laquelle elle repose.

De plus l'acquisition du grade Master permettrait une meilleure reconnaissance du métier d'ergothérapeute ainsi qu'une revendication d'une revalorisation salariale pour rejoindre les grilles salariales des kinésithérapeutes ou orthophonistes par exemple.

L'UNAEE propose également l'ouverture de différents statuts afin de devenir formateurs au sein des instituts de formation en ergothérapie. La création de statuts particuliers pour les ergothérapeutes souhaitant travailler comme formateurs au sein d'un IFE permettrait de faciliter le recrutement. Cela dans l'objectif d'offrir aux étudiants une formation globale avec des points de vue et des expériences diverses.

Quels constats de l'universitarisation des études d'ergothérapie ?

La dernière réforme des études en ergothérapie date de 2010, elle a notamment permis l'acquisition de 180 ECTS permettant la délivrance du grade Licence, en accord avec le processus de Bologne. Cette délivrance du grade licence est toutefois soumise à la signature d'une convention tripartite (Porteur du projet / Région / Université).

De nombreux IFE fonctionnent sous forme de convention tripartite entre une université, la région et l'IFE. Cependant, l'universitarisation des instituts de formation en ergothérapie n'est pas systématique. La difficulté de mise en place de ces conventions est mise en évidence dans le rapport de l'IGAS-IGAENR de 2013 ainsi qu'une enquête du SIFEF de 2015. De plus, les services de l'université sont parfois loin géographiquement et/ou difficile d'accès (nombre d'inscriptions restreints...).

A titre d'exemple, l'IFE de Lyon et de Créteil sont totalement intégrés à l'Université, ce qui facilite l'accès des services de l'Université aux étudiants. A contrario, des IFE comme Berck-Sur-Mer ou Nevers sont complètement délocalisés de leurs Universités de rattachement.

Malgré cette inégalité d'universitarisation des IFE, tous les étudiants payent les droits universitaires et la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC). La CVEC permet de financer différentes actions du CROUS comme le développement des centres de santé universitaire, financer les projets d'association étudiante ou encore développer la pratique sportive. Or, certains étudiants rencontrent des difficultés d'accès à ces services.

De plus, les conventions tripartites sont revues tous les 5 ans mais la communication autour de leur modification est restreinte. Cela engendre un manque d'information des étudiants concernant leurs droits.

Ensuite, d'après les résultats recueillis dans le dernier QCVE, les étudiants n'approuvent pas la création d'IFE à but lucratif. En effet, cela représente un coût considérable pour les étudiants, en plus du coût de la vie étudiante (loyer, courses,)

De plus, le rapport Lebouler datant de septembre 2018 exposait déjà la volonté d'améliorer les conditions d'accueil aux étudiants des instituts de formation.

Afin d'offrir à tous les étudiants le même accès aux services universitaires, l'UNAEE propose une uniformisation des systèmes de gouvernance au niveau national. Cette uniformisation est stipulée dans l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Ensuite, l'UNAEE soutient l'anticipation de l'universitarisation des IFE dès leur ouverture. Cela permet d'offrir les mêmes services à tous les étudiants.

L'UNAEE soutient la création de groupe de travail entre les étudiants, les universités et les IFE dans un but de proposer des solutions d'intégration des étudiants aux services universitaires.

Enfin, l'UNAEE soutient la création de succursales universitaires et le rapprochement des IFE délocalisés des services universitaires avec leurs instances locales. Cela dans un objectif de mettre à disposition des locaux aux étudiants dans un objectif d'équité (moyens de locomotion , prime de mobilité...).

Les études d'ergothérapie ouvertes sur le monde ?

Le programme *Erasmus* (*EuRopean Action Scheme for the Mobility of University Students*), généralement appelé *Erasmus*, est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier. Ce programme fait partie de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les étudiants en ergothérapie, selon leur IFE et les conventions signées, peuvent avoir accès à ce programme via des semestres de formation ou des stages réalisés à l'échelle européenne et mondiale.

L'UNAEE déplore que ce type de programme ne soit pas accessible à tous car la pratique de l'ergothérapie est plus développée dans certains pays (comme par exemple la Suisse ou le Canada) et cela représente une perte et une inégalité d'accès à un supplément de formation. De ce fait, l'UNAEE souhaite une harmonisation de la mise en place du programme Erasmus dans les IFE et la mise en place de conventions uniformes pour y assurer un meilleur accès.

De plus, les retours des étudiants indiquent un manque d'accompagnement tout au long de la préparation de leur séjour et de la mise en œuvre de projet Erasmus mais aussi un suivi insuffisant de la part de certaines équipes pédagogiques d'IFE.

L'UNAEE voudrait un accompagnement par les IFE tout au long de l'élaboration du dossier de demande de stage à l'étranger.

L'UNAEE soutient également la sensibilisation des IFE aux démarches de candidature pour l'attribution de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Cette démarche s'inscrit dans un processus de mobilité internationale « Erasmus+ » du nouveau programme 2021-2027 pour les étudiants en formation en ergothérapie et en Masso-kinésithérapie.

Pour se rapprocher des orientations internationales de l'ergothérapie, comme pratiquées par les ergothérapeutes canadiens, certains IFE comme celui de Laval ont vu leur formation d'ergothérapie validée par la WFOT (World Federation of Occupational Therapists) et l'ANFE, leur formation répondant ainsi dans le contenu comme dans la forme aux directions internationales. La WFOT représente les ergothérapeutes du monde entier, elle est la voix mondiale de l'ergothérapie et établit la norme pour sa pratique.

Aussi, voyant les avancées au niveau des formations dispensées à l'étranger et au niveau du développement de la pratique, l'UNAEE souhaite s'inspirer du référentiel de formation de certains pays (comme la Suisse) pour pouvoir avec les différents groupes de travail (Commission Enseignement Supérieur) élaborer un référentiel plus développé et plus adapté à la future pratique.

De plus, dans l'optique de s'inspirer d'une maquette de formation plus longue comme les ergothérapeutes Canadiens, l'UNAEE met cependant en garde contre la création d'"Assistant Ergothérapeute" qui est une possibilité à anticiper dans les travaux de réingénierie de notre formation.

La pleine intégration de la formation d'ergothérapie dans le système LMD faciliterait ainsi les échanges culturels avec les différents pays, notamment européens, dispensant l'ergothérapie moderne.

Conclusion :

Par cette contribution, l'UNAEE met en avant les avancées ainsi que les problématiques rencontrées par les étudiants en ergothérapie en France. Force est de constater des incohérences dans le parcours de formation, ce qui amène, aujourd'hui, l'association à se positionner concernant la réingénierie de nos études. Notre démarche a pour intention d'agir ensemble, et de collaborer avec vous, grandes instances et associations professionnelles, afin d'apporter aux étudiants une formation digne des compétences requises. Ces compétences essentielles nous permettront d'aborder de la plus belle des manières le métier passionnant qu'est l'ergothérapie.

Pour finir, nous vous remercions sincèrement de l'intérêt que vous portez à l'ensemble des étudiants en ergothérapie, et nous espérons réellement avoir retenu votre attention.

Avec la participation du Bureau National de l'UNAEE 2021-2022

Flora CALIPARI

Présidente

president@unaee.org

06.47.30.98.87



Charly HUET

Vice-président en charge de
l'Enseignement Supérieur

VP-enseignementsup@unaee.org

06.85.65.40.10



Noémy GILLOT

Vice-présidente en charge de
l'Enseignement Supérieur

VP-enseignementsup@unaee.org

06.43.83.64.27

